

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

**M A I R I E**  
D'  
**A S S I E U**  
38150



Téléphone 04 74 84 42 57  
Télécopie 04 74 84 49 44  
E-mail : [secretariat@mairie-assieu.com](mailto:secretariat@mairie-assieu.com)

## LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

| NUMERO  | OBJET DE LA DELIBERATION                                                                                                                                    | DECISION<br>DU CONSEIL |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 2025-20 | Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Entre<br>Bièvre et Rhône – Avis de la commune d'ASSIEU                                                               | Approuvée              |
| 2025-21 | Suppression de postes                                                                                                                                       | Approuvée              |
| 2025-22 | Avance de participation versée par la commune au<br>SASS des 4 villages avant le vote du budget primitif<br>2026                                            | Approuvée              |
| 2025-23 | Avance de subvention versée par la commune au<br>budget CCAS avant le vote du budget primitif 2026                                                          | Approuvée              |
| 2025-24 | Autorisation de mandatement des dépenses<br>d'investissement du budget communal avant le<br>vote du budget primitif 2026                                    | Approuvée              |
| 2025-25 | Santé – renouvellement de la convention<br>pluriannuelle avec la MSA pour le bus itinérant<br>France Services                                               | Approuvée              |
| 2025-26 | Adhésion au contrat cadre : Déploiement, émission<br>et livraison de titres restaurant dématérialisés et<br>papiers pour les agents territoriaux de l'Isère | Approuvée              |

Affichage en Mairie d'Assieu et mise en ligne sur le site internet de la commune le :

07 novembre 2025

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSIEU SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14  
.

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à Assieu, le Conseil Municipal de la Commune d'Assieu s'est réuni dans la salle de conseil, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. SEGUI Jean Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27 août 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 août 2025.

**Présents :** Jean-Michel SEGUI, Alice GOUEREC, Karine MOINE, Michel VITTOZ, Michel REILLE, Marielle DELHOMME, Sandrine GRAVIER, Eric FAVRE, Lucie DEVIDAL, Fabrice SEILLER, Sébastien PLUCHOT, Charline BOMBRUN.

**Excusée :** Pascal PILLEZ, Frédéric FLEURY.  
Pascal PILLEZ donne pouvoir à Karine MOINE  
Frédéric FLEURY donne pouvoir à Alice GOUEREC

*Ouverture de la séance à 20 heures 00*

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 mai 2025 à **14 voix pour sur 12 présents dont 2 procurations**. Lecture de l'ordre du jour. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme, Karine MOINE, secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV réunion du 04/06/2025
2. Délibération tarif périscolaire
3. Délibération convention servitude ENEDIS
4. Délibération décision modificative n° 2
5. Création zone bleue de stationnement
6. Ecole – Périscolaire – Personnel communal
7. Urbanisme
8. Comptes rendus réunions commissions et intercommunalités

## MEME SEANCE

D2025\_09\_01

### OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE 2025-2026

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En raison de l'augmentation du coût du repas traiteur consécutif à l'attribution du nouveau marché de restauration, ainsi que l'augmentation salariale du personnel encadrement, une augmentation est nécessaire.

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs du service d'accueil périscolaire 2025-2026 pour les enfants de la commune comme suit :

| QUOTIENT FAMILIAL                                                             | 0 à 620 | 621 à 1100 | 1101 et + |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|-----------|
| Tarif repas enfant                                                            | 4.30    | 4.50       | 4.70      |
| Panier repas                                                                  | 0.55    | 0.70       | 0.85      |
| Accueil périscolaire<br>Atelier découverte<br>Etude encadrée (par ½<br>heure) | 1.50    | 1.65       | 1.80      |
| Tarif repas enseignants                                                       | 5.50    | 5.50       | 5.50      |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

**Décide** De fixer le montant de la participation des parents comme défini dans le tableau.

**Dit** que les modalités de recouvrement sont les suivantes : prélèvement, chèque bancaire, carte bancaire en ligne.

## MEME SEANCE

### OBJET : URBANISME –Constitution de droit de servitude spéciale au profit d'Enedis

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2241-1,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2221-1,

Vu le projet de convention de servitude ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission < urbanisme, travaux, voirie > du 3 mai 2023.

La commune est propriétaire des parcelles ci-après désignées :

DESIGNATION DU FONDS

A ASSIEU (ISÈRE) 38150, Lieu-dit "Les Bruyères",

Des parcelles de terres. Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N°  | Lieudit      | Surface          |
|---------|-----|--------------|------------------|
| AP      | 345 | LES BRUYERES | 08 ha 08 a 24 ca |
| AR      | 192 | LOUZE        | 00 ha 07 a 15 ca |

Total surface : 08 ha 15 a 39 ca

En vue de la signature de l'acte authentique à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI Notaire à PONT-EVEQUE au profit d'Enedis à la suite d'une convention de servitude sous seing privé signé en date du 23 mars 2025 pour la Commune et en date du 03 juin 2025 pour Enedis.

VU la convention de servitude signée et le projet d'acte notarié, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de l'acte authentique et accepte la régularisation authentique de la constitution de droit de servitude spéciale d'implantation d'un poste de distribution publique au profit d'Enedis selon le plan ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Maire Jean-Michel SEGUI, à signer l'acte notarié à recevoir par Maître Zenab AMIDOU-GIUSTI, Notaire à PONT-EVEQUE (38780) - 143 Montée Lucien Magnat

#### **MEME SEANCE**

**D2025\_09\_03**

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire présente la décision modificative

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

Cette modification a pour objet :

- augmentation du chapitre 66 : charges financières
- diminution du chapitre 014 : atténuations de produits.

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante

|                                               | Dépenses de fonctionnement |                        | Recettes de fonctionnement |                        |
|-----------------------------------------------|----------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
|                                               | Diminution de crédit       | Augmentation de crédit | Diminution de crédit       | Augmentation de crédit |
| Chapitre 66<br>D 66111 –<br>intérêts réglés à |                            | 400.00                 |                            |                        |

|                                                                                                             |        |  |  |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--|--|--|
| l'échéances                                                                                                 |        |  |  |  |
| Chapitre 014 - D<br>7392221 – Fonds<br>de péréquation<br>des ressources<br>communales et<br>intercommunales | 400.00 |  |  |  |
| <b>Total général</b>                                                                                        | 0.00   |  |  |  |

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n° 2**

**Charge** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## MEME SEANCE

### ECOLE – PERISCOLAIRE – PERSONNEL COMMUNAL

#### Ecole :

- Fabrice GAMBETTI Nouveau directeur de l'école et Enseignant Classe de CM1/CM2 - 26 élèves
- Louise MANDRAN Enseignante Classe de CE2/CM2 - 25 élèves
- Emilie THIMONIER Enseignante Classe de CP/CE1 - 23 élèves
- Nicolas MONTANGUON Enseignant Classe de CE2/CM1 les lundis / jeudi et vendredi - 25 élèves
- Patricia DUTAL Enseignante Classe de CE2/CM1 le mardi
- Léa PENA Enseignante Remplaçante attribuée à l'école d'Assieu
- Claire KIEFER Enseignante remplaçante assurant les temps de décharges du directeur les lundis et un vendredi par mois

Pas de changements sur l'école maternelle avec :

- Céline OLLIER Enseignante classe de PS/MS - 25 élèves
- Karen VERON Enseignante classe de MS/GS - 23 élèves
- Karine PARET Enseignante classe de GS/CP - 23 élèves

Soit un effectif de **170 élèves** pour cette rentrée.

Reprise des études encadrées (dans 2 semaines) 4 jours / semaine animées par deux enseignantes.

#### Accueils périscolaires

Réouverture ce jour à 8 h ce matin (1 seul enfant inscrit sur l'accueil du matin) - 90 enfants sur la cantine - 40 enfants sur l'accueil du soir.

Equipe d'animation au complet commune et centre social (Remplacements jusque fin septembre dans l'attente d'une animatrice de retour de son congé parental)

**Info matériel** : Le lave-vaisselle de la tisanerie école maternelle, acheté il y a 4 ans, est en panne. Problème de vidange. Le coût de réparation est de 150 € + pièce (pompe ou autre) - L'option rachat d'un lave-vaisselle est à privilégier.

## MEME SEANCE

## URBANISME

### DECLARATION PREALABLE

55 impasse des Acacias / AM 253 : Photovoltaïque ⇒ accepté

161 rue du Triévoz / AN 199 : Menuiserie volets ⇒ accepté

386 Rue des Bruyères / AP 318 : Isolation thermique ⇒ accepté

6 lotissement l'Horizon / AO 751 : Photovoltaïque ⇒ accepté

Rue des Bûcherons / AO 257 : Division ⇒ accepté

Impasse des Pins / AO 903 : division ⇒ accepté

### PERMIS DE CONSTRUIRE

344 rue de Chiney / AO 522 : Création d'un garage ⇒ accepté

927 chemin de Maure / HA 102 et 103 : Hangar + panneau ⇒ accepté

314 rue des Vanaux / AL 468 : Maison individuelle ⇒ accepté

353 rue du Triévoz / AN 1 et 151, AO 756 : Maison individuelle ⇒ accepté

Rue de la Coquillonne / AB 339 : Maison individuelle à étage ⇒ accepté

Rue de la Coquillonne / AB 338 : Maison individuelle plain-pied ⇒ accepté

168 rue des Bruyères / AP 176 : vide sanitaire, augmentation hauteur, toiture, suppression fenêtre ⇒ accepté

Rue des Bruyères / AP 429 et 345 : Station épuration, bassin, local technique ⇒ accepté

### PERMIS D'AMENAGER

Rue de Taramas / AN 169, 174 et 175 : lotissement ⇒ accepté

## **MEME SEANCE**

## DIVERS

- **TRAVAUX LAGUNAGE** : poursuite des travaux sur bassin de stockage et bâtiment pour pompe de refoulement
- **PLUi** : réunion pour les élus le 1<sup>er</sup> octobre à 18 h 00 à Saint Maurice l'Exil ou 14 octobre à 18 h 00 à Primarette.
- **Arrêt du PLUi** : le 29/09/2025 par le conseil intercommunautaire. Entre le 29/09 et le 12/12 arrêt par les communes. Prévoir un conseil municipal en novembre.
- **15 et 22 mars** : élections municipales.

**Fin de séance à 22 h 20**